

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 février 2026

Date de publication : 07 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28
janvier 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Patrick FAURE, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Fabien BAGNON

Pouvoirs :

Patrick FAURE à Stéphane GONZALEZ, Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PROJET DE REPRISE DES
FONDATIONS, DU FRONTON ET
RÉFECTION DE LA TOITURE DE
LA CHAPELLE DE BEAUNANT

Délibération : 02-2026-010

Transmis en préfecture le : 06/02/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Yves GAVAUT

La Commune de Saint-Genis-Laval envisage la restauration de la Chapelle Notre-Dame de Beaunant, édifice représentatif du style néo-byzantin du XIX^{ème} siècle présentant un intérêt patrimonial certain, bien qu'il ne bénéficie à ce jour d'aucune inscription au titre des Monuments Historiques.

Située à proximité d'un lieu de pèlerinage usité depuis le XIII^{ème} siècle, la Chapelle n'est malheureusement plus accessible, pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi, la municipalité envisage des interventions pérennes, afin d'assurer le devenir de ce patrimoine cultuel et culturel, marqueur du nord de la commune et l'un des bâtiments les plus visités de notre territoire lors des Journées européennes du Patrimoine.

Les études préalables et la mission de maîtrise d'œuvre ont permis d'aboutir à un avant-projet détaillé assurant une première phase de travaux, visant à stabiliser le fronton, résoudre les enjeux de portance du sol et réviser les toitures de l'église (hors clocher).

Ces travaux de consolidation porteront l'ambition d'une réouverture rapide d'un site marqueur du nord de la commune, avec un démarrage des travaux prévu à la fin du premier trimestre 2026 et un achèvement au cours du troisième trimestre 2026.

Le coût financier de ce projet a été estimé à 666 807 € HT, dont 13 600 € HT d'études préalables, 70 000 € HT de maîtrise d'œuvre et 583 207 € HT de travaux.

Des financements sont sollicités auprès de financeurs dont l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 262 770 € et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du fonds « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma Commune ou mon EPCI » à hauteur 200 042 €. La présente délibération a pour objet de marquer l'engagement de la commune dans le projet présenté ci-avant, en indiquant ses caractéristiques générales.

L'attachement de la population à ce bâtiment, l'un des plus visités de notre territoire lors des Journées européennes du Patrimoine, s'illustre d'ailleurs par le succès de la campagne de financement participatif ayant déjà permis de mobiliser plus de 70 633 euros de dons, incluant la participation de 5 000 € de la Fondation du Patrimoine.

Vu la délibération du conseil municipal n° 04.2024.036 en date du 02 avril 2024 portant création d'une autorisation de programme pour la rénovation de la Chapelle de Beaunant ;

Vu la délibération du conseil municipal n°11-2025-128 portant révision des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) du budget principal Ville ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 26 janvier 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Madame la Maire à solliciter des financements pour le projet de reprise des fondations, du fronton et réfection de la toiture de la Chapelle de Beaunant.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Yves GAVAUT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 27 voix Pour et 8 voix Contre,
Abstention : 0.

La secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.